Compte-rendu du conseil municipal du 28/09/2026 à 18h30

Etaient présents : Louis Jacob, Pascale Seignard, Serge Sarlin, Angélique Gagnier, Véronique Arnoux, Daniel Aubin, Enzo Gavériaux, Bernard Hodoul, Maxime Seignard

Excusée : Marie-Josée Cotti donne son pouvoir à Bernard Hodoul

Absente : Mireille Touche

Secrétaire de séance : Bernard Hodoul

1/ DM (délibération modificative) : Approuvée à l'unanimité- Opération de la route de Beaufort à passer sur l'investissement.

2/ Prêt :

La commune doit souscrire un prêt pour financer les travaux de l'école. Le maire propose de souscrire un prêt relai. Ce prêt sera remboursé au fur et à mesure du versement des subventions attendues.

Rappel des subventions obtenues :

DETR (Etat) : 269 000 €

Fonds vert (Etat) : 67 000 €

Conseil Départemental : 110 000 €

Conseil Régional : 50 000 €

L'auto-financement de la commune s'élève à 210 000 €.

La souscription de ce prêt est adoptée à l'unanimité.

3/ Questions diverses :

-Ecole : les travaux ont été terminés dans les temps pour permettre d'effectuer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Il reste quelques détails à régler notamment concernant le portail.

L'inauguration aura lieu le vendredi 6 novembre à 15h30.

-Eau pluviale : Les réseaux du village sont très vétustes. Ils doivent être totalement refaits (eau potable, assainissement, eau pluviale).

La communauté de communes a la charge de l'eau potable et de l'assainissement. La commune a la charge des eaux pluviales. Ces travaux de grande ampleur seront réalisés en 2028. L'estimation du coût pour la commune est de 168 000 €. Ces travaux ne sont pas subventionnables.

-Projet rénovation des appartements des vergers : la commune envisage de rénover ce bâtiment (isolation des façades, changement des menuiseries, réfection de l'électricité, etc…)

Pour ce faire elle sollicite l'appui technique de territoire d'Energie et du CAUE.

-Route de Beaufort : suite à l'orage dévastateur du printemps, une partie de la route a été emportée. La commune a procédé à la réfection de cette partie de la route pour un montant de 40 000€.

-Véhicules immobilisés dans le village : les problèmes de stationnement sont récurrents. Il est rappelé que les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 48 heures (cf arrêté municipal).

2 véhicules « ventouses » sont stationnés depuis longtemps sur la place ….malgré des rappels. Comment les faire enlever pour éviter que les frais soient à la charge de la commune ?

-Panneau Pocket : Angélique Gagnier propose que la commune se dote de cet outil. Il s'agit d'une application gratuite permettant de recevoir les alertes de la commune. Cela permet de recevoir en temps réel des notifications sur son téléphone publiées par la commune (sécurité, évènement, etc…).

Une information en ce sens sera publiée dans le bulletin municipal distribué à la fin de l'année 2026.

La séance est levée à 20h.

-